

Approbation n° 22-415 du 12 octobre 2022

Société : BPIFRANCE

Garant : EPIC BPIFRANCE

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 45.000.000.000 €.

Nota :

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 22-206 le 10 juin 2022 et incorpore par référence, pour Bpifrance, les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2022 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes.